

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

Le mardi 13 novembre 2018 à 18 h 32, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en séance le 7 novembre 2018, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Étaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse, Mme Michèle Dengreville, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Ségala, M. Philippe Maury, M. Frank Billard, M. Marcel Petit, Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Olivier Savin, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier (sauf point 12), M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, M. Stéphane Bossy (à partir du point 6), Mme Catherine Morio, Mme Lydie Autreux, M. Paul Athuil, M. Frank Mouly (sauf points 9 et 11), Mme Lucia Pereira, Mme Béatrice Troussard, Mme Cécile Goutmann, M. Jacky Hadji, Mme Élise Blin, M. Mathieu Baudouin, M. Rémy Vatan.

Ont remis pouvoir :

M. Jacques Philippon à Mme Colette Boissot, Mme Gabrielle Marquez Garrido à Mme Michèle Dengreville, M. Stéphane Bossy à M. Guillaume Ségala (points 1 à 5), Mme Marie-Claude Saulais à M. Christian Quantin, Mme Sylvia Guillaume à Mme Élise Blin, M. Émeric Bréhier à M. Paul Athuil, M. Mohammed Yenbou à Mme Lucia Pereira, Mme Claudine Thomas à Mme Céline Netthavongs, M. Cédric Blache à Mme Nathalie Dubois.

Absents :

M. Christian Couturier (point 12), Mme Annie Ferri, Mme Isabelle Guilloteau, M. Frank Mouly (points 9 et 11), M. Alain Tapprest.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne.

La réunion du Conseil Municipal débute à 18 h 32.

Monsieur le Maire : « Mesdames et Messieurs, bonsoir. Ce Conseil Municipal va bientôt commencer, mais je voudrais tout d'abord que nous ayons une pensée collective et sincère pour les victimes de l'attentat qui a eu lieu il y a déjà 3 ans. Nous nous étions beaucoup mobilisés, à Chelles, en faveur des valeurs de la République et de la démocratie, qui sont toujours d'actualité. Nous les défendons, d'une certaine manière, en ayant des débats au sein d'un Conseil Municipal. Merci à tous. »

Monsieur le Maire procède à l'appel et à la lecture des pouvoirs.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2018

Monsieur le Maire : « Nous devons approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2018. Avez-vous des questions ou remarques à ce sujet ? Non ? Il est approuvé ; je vous en remercie. »

INTERCOMMUNALITE

1) Présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne pour l'année 2017

Monsieur le Maire : « Pas de remarque particulière à faire au sujet de ce rapport, qui a été adopté en Conseil communautaire. Madame Goutmann. »

Madame Goutmann : « Bonjour. Une simple remarque : disposer d'un rapport d'information est très bien, mais il serait encore préférable, si cela est possible, qu'en cas de grands projets, le Conseil Municipal soit informé en amont et même, pour les projets vraiment engageants pour la collectivité, qu'un débat contradictoire puisse être organisé. À défaut, nous apprenons toujours les choses *a posteriori*, et non *a priori*. Quand un projet est en construction au niveau de l'Intercommunalité, nous n'avons des comptes rendus qu'ensuite, quand ils sont réalisés. Dans la mesure où ces structures sont très éloignées des habitants, nous souhaiterions que le Conseil Municipal de Chelles soit associé, en amont, aux projets intercommunaux qui impactent la ville. Il s'agit d'une suggestion, pour animer la vie de notre Conseil Municipal, parce que l'on sait que les projets de l'Intercommunalité impactent très lourdement la vie des Chellois, au regard des compétences transférées. »

Monsieur le Maire : « Merci pour cette question. S'il n'y a ni automaticité, ni obligation technique, les sujets liés à l'Agglomération sont cependant souvent abordés, sous un certain aspect – échanges de parcelles, conventions, par exemple – dans le cadre du Conseil Municipal. Je prends note de votre remarque. Pouvons-nous prendre acte de ce rapport ? Je vous en remercie. »

2) Présentation du rapport annuel du Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire : « Je passe la parole, pour ce rapport, à Laurent Dilouya. »

Monsieur Dilouya : « Merci, Monsieur le Maire. Je vous fais grâce du rapport. Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, l'arrêté préfectoral et la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, de prendre acte du rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Laurent. Nous travaillons effectivement avec l'Agglomération pour intensifier les efforts pour l'entretien du réseau d'assainissement, ce qui est nécessaire. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non ? Nous pouvons prendre acte de ce rapport. Merci beaucoup. »

3) Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour l'année 2017

Monsieur le Maire : « La parole est à Laurent Dilouya. »

Monsieur Dilouya : « Merci, Monsieur le Maire. Pour Chelles, doivent être relevés, dans ce rapport, l'adhésion à l'association SYNCOM, qui propose des services d'aide à la gestion de l'espace public, ainsi que la participation de la Commune au dispositif commun de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE), permettant de valoriser nos investissements éligibles en matière d'amélioration de la performance énergétique de nos équipements.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code général des collectivités et la délibération du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) du 25 juin 2018, prenant acte du rapport d'activité pour l'année 2017, de prendre acte de ce même rapport. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Non ? Nous pouvons donc en prendre acte. Je vous remercie. »

AMENAGEMENT ET URBANISME

4) Clôture de la Zone d'Aménagement Concerté de la Madeleine

Monsieur le Maire : « Ce projet, confié par la Ville à la SEM M2CA, a été enclenché en 2003-2004. Il s'agit simplement d'une procédure juridique de clôture, qui laisse entrevoir un léger déficit, d'environ 20 000 euros, qui n'est pas dramatique compte tenu de la situation de la SEM par ailleurs. Avez-vous des questions particulières sur ce sujet ? Nous passons au vote. Les administrateurs ne prennent pas part au vote. Ni abstention, ni vote contre ; je vous remercie. »

5) Approbation de la mise en concordance du lotissement de l'entrée Sud-Ouest

Monsieur le Maire : « C'est aussi une mise en conformité : il s'agissait de mettre à jour les documents d'urbanisme, qui dataient du XIX^e siècle, et de rendre concordants les cahiers des charges du lotissement et notre PLU. C'est ce que nous avons fait, ce qui rend désormais compatible la construction de la résidence séniors sur l'îlot Foch – au tout début de l'avenue Foch. C'est un travail de longue haleine des services juridiques de la Ville, en lien avec ceux qui travaillent sur cette résidence, pour faire en sorte d'aboutir à ce résultat. Avez-vous des questions sur ce point ? Non ? Nous pouvons le valider ? Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

DEVELOPPEMENT DURABLE

6) Présentation du rapport développement durable pour l'année 2018

Monsieur le Maire : « La parole est à Laurent Dilouya. »

Monsieur Dilouya : « Je vais être un peu plus long sur ce point. La Ville de Chelles réalise, en 2018, son 7^e rapport sur la situation en matière de développement durable. Je ne vais pas vous faire l'inventaire des nombreuses actions présentées dans ce rapport, mais plutôt vous proposer un focus sur deux points, qui sont la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE TEPCV) et la poursuite du projet d'agriculture urbaine du Mont Guichet.

Concernant la valorisation des Certificats d'économie d'énergie, il s'agit d'un outil destiné à débloquer des primes énergie, afin de financer des opérations pilotes en matière de maîtrise de l'énergie. À Chelles, l'année 2018 a été particulièrement marquée par des opérations de réhabilitation énergétique. À titre d'exemple, peuvent être citées des opérations de travaux visant à l'amélioration des performances énergétiques de certains groupes scolaires (Pasteur, Mont-Chalâts, Grande Prairie, Jules Ferry, Curie ; Complexe Maurice Baquet), pour un total de 1 140 750 euros TTC.

Quant à la poursuite du projet d'agriculture urbaine du Mont Guichet, il s'agit, concrètement, d'une ouverture à la location de 32 hectares de terres agricoles régionales sur le Mont Guichet, répondant aux critères de prise en compte de l'intégration paysagère du projet, de développement de synergies, de commercialisation en produits courts et animations en lien avec la population du territoire, et de prévisionnels économiques réalistes et rentables sur 5 ans. Aujourd'hui, des porteurs de projets ont été sélectionnés. Ils se répartissent sur le terrain de la façon suivante :

- Un viticulteur pour 9 hectares ;
- Un maraîcher bio pour 4 hectares ;
- Du fourrage de foin pour 16 hectares.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, de prendre acte du rapport développement durable pour l'année 2018.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Laurent. Avez-vous des questions ou des remarques ? Paul Athuil. »

Monsieur Athuil : « Merci ; bonsoir à tous. J'ai consulté avec beaucoup d'intérêt votre document, qui est très bien fait, mais qui est un peu un copié-collé depuis des années, je vous l'accorde. Là, on est dans des intentions ; je n'ai noté aucune date de mise en œuvre. Ce n'est plus un projet ni une future construction du développement durable, mais des intentions. Je pense qu'il est dommage, dans un tel document, même s'il contient des choses très intéressantes, qu'on n'ait pas prévu les délais, les années éventuellement, et les coûts. En l'occurrence, on nous dit qu'on va faire le nombre d'écoles dont vous venez de parler, très bien ; mais quand ? Je trouve un peu regrettable qu'on ne soit pas plus précis dans un domaine qui, aujourd'hui, est plus que jamais d'actualité et tendu. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci pour ces remarques, qui sont effectivement les mêmes que l'année dernière ; depuis, nous avons procédé aux sélections des porteurs de projet, qui sont en train de s'installer. Ce n'est peut-être pas assez précis, mais c'est factuel ; il y a eu une vraie commission cette année, avec l'AEV, la SAFER. Laurent Dilouya a des précisions à apporter. »

Monsieur Dilouya : « Simplement une petite précision : la première mise en culture est prévue pour le printemps de l'année prochaine. »

Monsieur le Maire : « Avez-vous d'autres questions ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. J'ai quelques questions également.

J'ai consulté avec beaucoup d'intérêt ce rapport de 50 pages et je n'y ai trouvé que 2 pages pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ; c'est peu. Dans cette présentation de partenariat, vous parlez de l'espace d'animation BOUTON, qui a été inauguré il y a quelques mois, avec des professionnels du pôle territorial d'autonomie qui seraient en place. Or, actuellement, il n'y a personne ; c'est l'ancien CLIC. On sait que le CLIC est parti à Lagny ; il est d'ailleurs dommage que l'on n'ait pas pu garder cette structure, parce qu'elle est bien utile. On parle de l'animation des seniors, mais il faut aussi parler de leur dépendance et de leur souhait de rester à domicile, ainsi que des inquiétudes de la famille qui, souvent, a besoin d'être accompagnée et rassurée. Ces professionnels ne sont toujours pas là. Je suis souvent interpellée, en ville, par des personnes en difficulté. Je suis donc allée au Pôle, où l'on a été incapable de me renseigner.

Le deuxième point concerne la silver économie. On sait que cela a été valorisé sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault et que le Département, en 2015, avait mis en place des actions de silver économie dans son programme de gérontologie, pôle d'autonomie. Je voulais donc poser la question à Monsieur Dilouya : quels sont les projets de la silver économie que vous allez porter ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Si je peux me permettre, Madame Autreux, ce n'est pas exactement la délégation de Laurent Dilouya, qui s'occupe du développement durable dans le sens écologie, aménagement. Je comprends vos remarques ; je peux peut-être laisser Colette Boissot compléter, mais ce rapport a trait à différents aspects, notamment en matière de développement, d'environnement, de problématiques environnementales que, par ailleurs, Paul Athuil connaît bien.

Concernant l'ancien CLIC, nous avons fourni une infrastructure et nous travaillons avec eux – Colette Boissot pourra en dire un mot – pour que cela puisse fonctionner au mieux.

Sur ce qui relève de la silver économie, de la gérontologie, vous le savez, la Ville de Chelles est un facilitateur, mais elle ne peut pas prendre toutes les responsabilités, qui sont aussi des compétences qu'elle n'a pas forcément dans son portefeuille, vous le savez bien. Même si elle peut être un acteur local puissant, qui va chercher ici ou là des compétences, il existe aussi des responsabilités de l'État en la matière, qui doivent être assumées. Colette Boissot va vous apporter plus de précisions. »

Madame Boissot : « Nous avons eu un rendez-vous avec le CLIC. Nous leur avons demandé d'assurer des permanences à l'Espace Albert BOUTON. Apparemment, ils n'ont pas assez de personnel pour assurer ces permanences de manière quotidienne, mais ils viendront quand même au moins une demi-journée, voire deux, par semaine. Comme partout, les budgets rétrécissent : on nous en enlève de plus en plus. Ils font comme ils peuvent, et nous aussi d'ailleurs. De toute façon, ils nous disent que les personnes ne sont pas laissées à l'abandon : ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas le contact physique avec quelqu'un qu'ils n'ont pas la réponse. Ils ont un numéro de téléphone, et si une demande doit être évaluée, il n'y a aucun souci, ils se déplacent. Mais ils ne peuvent pas être chez les personnes et derrière un bureau à attendre les gens. Il suffit d'appeler la plateforme pour qu'ils se déplacent chez les gens ; ils ont déjà, je crois, fait une centaine d'interventions à Chelles. »

Monsieur le Maire : « Merci pour ces précisions. Vous vouliez intervenir ? »

Madame Autreux : « Même si ce n'est pas la compétence de la Ville, je crois que c'est aussi la Ville qui doit accompagner les plus vulnérables, et on sait que l'on a de nombreuses personnes âgées en difficulté. On peut le voir, d'ailleurs, au niveau du nombre de participants au repas de LA JOIE DE VIVRE – 400 cette année – et du nombre croissant de livraisons de colis – 3 500 : ce sont des gens qui ne peuvent pas se déplacer. Les colis sont d'ailleurs de qualité, et il faut remercier LA JOIE DE VIVRE pour le travail qu'elle fournit, mais je pense que les gens ont besoin de cet accompagnement. Ils préfèrent rester à domicile, dans de bonnes conditions, et je pense que cette relation téléphonique est très difficile. On avait cette relation humaine, par le CLIC. C'est désolant qu'on n'ait pas cette relation humaine, c'est la ville la plus importante du département. Moi, je le regrette vivement, pour nos personnes âgées et les familles. »

Monsieur le Maire : « Madame Autreux, j'entends ce que vous dites. Le problème ne se pose pas qu'à Chelles, et pas qu'en Seine-et-Marne. Je pense que c'est aussi une problématique qui a été mal anticipée, pas à Chelles, mais de manière générale, dans notre pays. Nous, nous sommes assez moteur en la matière, pour ne laisser personne, je dirais, seul. La Ville a beaucoup agi, notamment contre l'isolement ou par le plan de lutte contre la canicule, mais à un moment, il faut aussi que toutes les institutions jouent leur rôle, et c'est pour cela que l'on se bat aussi, pour que les résidences seniors puissent voir le jour, pour aussi penser au parcours résidentiel. Après, ce n'est pas le lieu du débat, ce n'est pas dans cette instance que nous trouverons toutes les solutions. Vous connaissez ces sujets, nous aussi. Nous y travaillons et nous ne restons pas insensibles à la question. »

Madame Autreux : « Excusez-moi, à chaque fois, vous me répondez que ce n'est pas le lieu du débat ; le Conseil Municipal est lieu de débats ! »

Monsieur le Maire : « Rien ne vous empêche d'intervenir en commission ou de poser des questions écrites avant. »

Madame Autreux : « Encore faudrait-il que le sujet soit abordé en commission ! »

Monsieur le Maire : « Vous abordez, Madame Autreux, si je peux me permettre, le sujet gérontologie, sur le rapport développement durable. »

Madame Autreux : (*Intervention hors micro.*)

Monsieur le Maire : « Oui, bien sûr, mais si je peux me permettre, cela reste une compétence de santé publique qui, à ma connaissance, n'est pas entièrement dévolue à la Ville. Je veux bien tout ce qu'on veut, mais le CLIC, ce n'est pas la Ville ; nous avons fourni les institutions nécessaires – laissez-moi vous répondre, même si ma réponse ne vous plaît pas. »

Madame Autreux : « Non mais je vous écoute, mais... »

Monsieur le Maire : « Cela reste un fait, la Ville fournit le cadre idéal, en centre-ville, et met à disposition des différentes institutions un certain nombre d'éléments. Nous regrettons beaucoup, c'est vrai, et ce n'est pas récent, les suites des engagements de certaines institutions, et de l'État en particulier, qui sont aussi liées à un manque de moyens, soyons parfaitement honnêtes. Vous parliez de la silver économie ; la question du vieillissement de la population n'est pas anticipée, tout comme celle du manque de professionnels de santé, parmi tant d'autres exemples, au sein desquels peuvent encore être cités les transports en commun, qui ne sont pas non plus anticipés dans notre région. L'on pourrait parler très longuement, à propos de ce rapport développement durable, mais ce n'est pas le but de ce Conseil Municipal. Je veux bien que l'on en parle autant que vous voulez, mais peut-être dans un autre cadre. »

Madame Autreux : « Il me semble simplement que c'est une compétence du Conseil Départemental, et nous avons deux conseillers départementaux ici. »

Monsieur le Maire : « Oui, je l'ai dit ; j'ai dit que cela revient aussi au Département et à l'État, l'État qui, par ailleurs, ne compense pas au Département les recettes ou les compétences qu'il lui transmet, je vous le rappelle ; je pense en particulier au RSA. Cela ne vous a pas échappé, vous l'aviez dénoncé en votre temps. Pouvons-nous prendre acte de ce rapport ? Pardon, Lucia Pereira. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire ; bonjour, chers collègues. J'ai quelques questions au sujet de ce rapport sur le développement durable, et je resterai seulement sur la notion de développement durable.

Effectivement, comme le dit ma collègue Lydie Autreux, il y a 2 pages, sur une cinquantaine de pages, concernant la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et entre les générations. Dans ces 2 pages, il est bien mentionné et bien stipulé que, précisément, dans le cadre du développement durable, la Ville met en place une nouvelle Direction avenir des séniors et du lien intergénérationnel. L'on peut donc se demander, de façon un peu plus poussée, en quoi une nouvelle Direction peut permettre le développement durable de la Commune dans la transition énergétique par la croissance verte.

Effectivement, je rebondis sur ce que vient de dire ma collègue Lydie Autreux, concernant la silver économie, il est bien dit, dans ce rapport sur le développement durable, de développer des activités dans le cadre de la silver économie, je suis curieuse – et je ne pense pas être la seule – de savoir quels sont les types de projets qui peuvent être menés par la Ville de Chelles dans la silver économie, en lien avec le développement durable.

Nous avons aussi d'autres notions qui sont mises en évidence ; par exemple, il y a une équipe multi-partenariale qui intervient, et l'on voit la gestion du portage des repas. Dans le cadre du développement durable, et simplement dans ce cadre-là, est-il prévu, dans les projets de la Ville, concernant le portage de repas à domicile, une réflexion par rapport aux repas bio ?

Enfin, je voulais évoquer un autre élément, dans le cadre, toujours, du développement durable ; je note des points sur les seniors, des points sur le CME, mais rien, dans ce rapport, concernant la jeunesse. Or, je pense que la jeunesse a son mot à dire concernant le rapport du développement durable, par rapport à des actions possibles. Je ne prends qu'un exemple, concernant le transport. On sait qu'actuellement, la carte Imagine'R coûte, pour un lycéen, 350 euros. Grâce aux subventions de la Ville, 80 euros sont attribués. Seulement, on sait très bien que tous les lycéens ne font pas forcément appel à tous les services de la carte Imagine'R ; certains lycéens aimeraient simplement aller de Chelles à Chelles. Est-il prévu, dans le cadre de la mobilité, et en lien avec le développement durable, des actions en ce sens au niveau de la jeunesse ? Voilà, je reste purement sur le rapport développement durable, et effectivement, je rebondis sur ce qu'a dit ma collègue, la silver économie est bien mentionnée dans ce rapport. »

Monsieur le Maire : « Pour essayer de vous répondre succinctement, Colette Boissot vient de vous confirmer que le CLIC allait créer ses permanences dans les semaines qui viennent, c'est une question d'organisation et, également, de recrutement ; c'est ce que vous a dit Colette Boissot.

Sur tout ce qui concerne le développement durable, vous parliez de manques au sujet de la cohésion sociale ; de nombreuses choses peuvent figurer dans un rapport tel que celui-ci. Par exemple, quand l'on réhabilite énergétiquement les résidences sociales, même si ce n'est pas porté uniquement par la Ville, cela contribue aussi au développement durable, tout en permettant l'embellissement de quartiers et donc l'amélioration des conditions d'habitation des uns et des autres.

Sur les transports, qui relèvent en grande partie d'une compétence régionale et parfois de l'Agglomération, nous travaillons très concrètement, par exemple, sur l'agrandissement des abris à vélos devant les collèges, pour favoriser l'usage du vélo ; nous travaillons avec l'Agglomération et la Région pour intensifier – cela va plaire à Paul Athuil – l'usage du vélo dans notre secteur, notamment en partant, en étoile, de la zone Descartes. Ce que je veux dire par là, c'est que ces débats sont abordés de manière assez large.

Sur la silver économie, il ne vous a pas échappé que nous avons tout de même créé le Salon de la retraite active, dont le succès est croissant, et qui permet précisément de développer la santé, les actions culturelles, le sport, l'engagement associatif, l'engagement professionnel des seniors, préparer aussi le lien avec leurs parents. En effet, les jeunes retraités doivent parfois également s'occuper de leurs parents ; ils sont de plus en plus nombreux dans ce cas, et c'est d'ailleurs sans doute la première génération qui doit, de manière aussi importante à l'échelle d'une génération,

prendre en charge ses parents. Nous essayons, avec nos responsabilités, de tenir compte de tout cela. Si nous n'arrivons pas à vous convaincre maintenant, j'en suis désolé mais la démarche est enclenchée.

Avez-vous d'autres remarques ? Pouvons-nous prendre acte de ce rapport ? Je vous remercie. »

RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES HOMMES

7) Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Monsieur le Maire : « La parole est à Colette Boissot pour la présentation de ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Madame Boissot : « Il s'agit en effet encore d'un rapport, qui porte, cette fois, sur l'égalité entre les hommes et les femmes. La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 nous invite à présenter un rapport annuel avant la préparation du budget. Ce rapport s'appuie sur deux volets : le premier concerne la collectivité "employeuse", avec l'analyse des données RH ; le second est un volet territorial, qui permet un comparatif avec notre collectivité. Ces éléments nous permettent d'évaluer la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité ainsi que les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire.

Voici quelques exemples d'actions menées par la collectivité en faveur de ses agents :

- Harmoniser les rémunérations et les parcours professionnels ;
- Faire en sorte que la vie professionnelle et la vie personnelle s'articulent bien ;
- Être très vigilant par rapport aux violences qui pourraient être faites aux agents ;
- Le dialogue social.

Suivent quelques exemples d'actions menées sur le territoire :

- Aider à l'épanouissement des femmes au quotidien ;
- Accompagner les femmes en difficulté, mais aussi dans l'emploi et l'entrepreneuriat ;
- Favoriser l'accès à la culture et au sport ;
- Inciter les partenaires économiques au respect de l'égalité réelle.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Colette. Avez-vous des questions ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci de me donner à nouveau la parole. J'ai quelques questions, car j'ai vu qu'il y avait quelques nouveautés. Tout d'abord, au sujet de la prochaine mise en place d'un comité de pilotage, avec des élus, pour suivre les actions à venir, serait-il possible que ce comité comprenne un ou une élu(e) de l'opposition ? C'est important.

J'ai également vu qu'il y avait une personne identifiée, au sein de la Direction des ressources humaines ; quelle sera sa formation ?

Concernant la mise en place d'un observatoire sur l'égalité et une élue chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est quelque chose de nouveau. Je précise le point précédent : la collectivité s'engage à nommer une référente identifiée par les agents au sein de la Direction des ressources humaines, pour lutter contre les violences faites aux femmes. Quelle sera sa formation ? »

Madame Boissot : « C'est une chargée de prévention. »

Madame Autreux : « Oui, mais quelle sera sa formation ? »

Monsieur le Maire : « Sa formation académique ? »

Madame Autreux : « Est-ce que ce sera une psychologue, une personne qui aura une formation territoriale, administrative ? »

Monsieur le Maire : « Je pense que là, on rentre dans le détail. »

Madame Autreux : « Pour savoir, car c'est important... »

Monsieur le Maire : « On va vous répondre, mais je n'ai pas son cursus universitaire. »

Madame Autreux : « ... Il s'agit de prévenir les violences faites aux agents de la collectivité. »

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Madame Fabiana Pena Gouveia, Directrice générale adjointe chargée des ressources internes. »

Suspension de séance.

Madame Pena Gouveia : « Il s'agit de l'agent qui est aujourd'hui chargé de la prévention au sein de la ville, un agent territorial qui n'a pas de formation de psychologue, mais va être amené à développer ses compétences en matière d'égalité femmes/hommes. »

Monsieur le Maire : « Cette personne travaille au sein des ressources humaines, aujourd'hui ? »

Madame Pena Gouveia : « Oui. »

Reprise de séance.

Madame Autreux : « D'accord. Donc elle est en place, parce qu'il est écrit "nommer une référente identifiée", donc elle est en place, merci.

J'avais encore une remarque : le rapport contient une erreur. Vous parlez de l'association ACEAF ; ce n'est pas SOS FEMMES BATTUES de Meaux, mais une association chelloise, la présidente est chelloise. C'est dans la partie "accompagner les femmes en difficulté", page 18. »

Monsieur le Maire : « D'accord, c'est bien noté. »

Madame Autreux : « Ce que l'on peut regretter, c'est que l'on ait encore 7 femmes sur 10 qui sont en emploi précaire. »

Monsieur le Maire : « Certes ; vous allez dire que je vous critique toujours, mais vous êtes négative ! Vous nous aviez dit qu'on n'avait pas assez de femmes dans l'équipe de direction, une nouvelle Directrice vient de vous répondre, vous pouvez saluer son arrivée, quand même, Madame Autreux ! »

Madame Autreux : « Nous l'avions déjà saluée l'année dernière, lorsque vous nous l'aviez annoncée, mais ce n'est pas suffisant, vous pouvez encore mieux faire ! »

Monsieur le Maire : « Ne soyons pas avarés en compliments. Nous en avons d'autres qui arrivent, dans les équipes de direction et dans les services techniques, d'ailleurs. »

Madame Autreux : « Je vais être positive, justement, parce qu'on parle de 71 % de petites filles au niveau du CME, c'est parfait ! »

Monsieur le Maire : « Cela a d'ailleurs bien fait rire les parents le jour de l'installation du CME. »

Madame Autreux : « Nous espérons donc que, dans les prochaines années, nous aurons une femme à la tête de la Mairie. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi pas ! Nous n'avons pas encore de femme à la tête de la Mairie, mais nous avons un Conseil Municipal paritaire. Nous travaillons, au sein de la Ville de Chelles, pour l'évolution des carrières, et pour faire en sorte que les métiers ne soient pas genrés, mais que l'on puisse préparer les carrières de chacun en fonction des attentes. C'est un point extrêmement important, de penser à l'évolution des carrières, dans une ville moderne ; une collectivité attractive, c'est aussi cela. Pas d'autre remarque ? Nous pouvons prendre acte de ce rapport ? Madame Lucia Pereira. »

Madame Pereira : « Je ne vais pas répéter les propos de ma collègue, mais concernant ce rapport égalité hommes/femmes, il faut bien le reconnaître, lorsque l'on pense égalité hommes/femmes, on pense immédiatement "salaire". Dans ce rapport, il faudrait, à un moment peut-être, sans dévoiler le salaire des uns et des autres, qui reste effectivement un sujet tabou, mais qu'on ait des statistiques par rapport aux fourchettes de salaires au niveau de la Municipalité. J'ai lu le rapport et j'ai constaté que cet élément n'y figurait pas. »

Monsieur le Maire : « Vous savez comment sont fixés les salaires dans les collectivités locales (grilles, indices) ; il y a moins de latitude que dans le secteur privé. Je pense que vous connaissez cela : l'avancement, le grade, l'ancienneté, sont autant d'éléments qui laissent peu de latitude. Cela peut être un avantage dans certains cas, une difficulté à gérer dans d'autres, notamment par rapport à la motivation. C'est un débat que nous pourrions avoir longuement. Mais en tout cas, c'est assez cadré. Donc par principe, quand les femmes accèdent à des niveaux de responsabilité – ce qui est le cas à Chelles, puisque 47 % des directeurs sont des directrices, 73 % des responsables de services sont des femmes – les rémunérations suivent le grade et l'ancienneté. Paul Athuil. »

Monsieur Athuil : « 48 % de femmes, me dites-vous. Je vois derrière vous l'Administration, ils sont 8, il y a 2 femmes. »

Monsieur le Maire : « Moi, j'en compte 3. »

Monsieur Athuil : « Oui, pardon : 3 sur 9. Reconnaissez qu'on est loin des 48 % ! »

Monsieur le Maire : « Il y en a dans le public, aussi ! Il faut qu'on sorte un peu du ridicule sur ces débats, si je peux me permettre, parce que franchement, je veux dire, aux services techniques, à chaque fois qu'on recrute un ingénieur, c'est une ingénieure, voilà ! Paul, je sais que vous êtes attentif à ce genre de questions, mais sincèrement, on fait tout pour que la compétence soit la clé du succès de cette politique. »

Monsieur Athuil : « D'accord, mais je n'en aurais pas parlé si vous ne nous aviez pas dit que 48 % des directeurs étaient des femmes : on ne les voit pas. »

Monsieur le Maire : « 47 %, et 73 % des chefs de service. Bien sûr, elles ne sont pas toutes dans la salle ! »

Monsieur Athuil : « Non, et surtout pas dans l'administration ! »

Monsieur le Maire : « Mais cela se voit à la cantine de l'Hôtel de Ville, si je peux me permettre, et aussi, de plus en plus, au CTM, Centre Technique Municipal, où beaucoup de femmes assurent des responsabilités. C'est l'engagement et la compétence qui comptent avant tout. Il existe davantage de chances que dans un passé, pas si lointain d'ailleurs, d'avoir une vraie évolution des carrières en interne, avec des femmes qui sont devenues cadres, qui ont pris de nouvelles responsabilités, dans différents domaines. On ne parle jamais de cas personnels ici, mais je pense que la Ville de Chelles est assez exemplaire en la matière. L'on peut compter sur Marie Noël et Fabiana Pena Gouveia, qui sont respectivement Directrice des Ressources Humaines et Directrice Générale Adjointe chargée des ressources internes, pour faire en sorte que l'exemplarité en matière d'égalité hommes/femmes soit particulièrement respectée à Chelles.

Pouvons-nous prendre acte de ce rapport ? Je vous remercie. »

FINANCES

8) Débat et vote des orientations budgétaires 2019 sur la base du rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire : « Vous vous souvenez que les règles en la matière ont changé récemment ; je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je vais donc vous présenter les orientations du budget 2019, avec, vous allez le voir, une stratégie que nous suivons depuis 2014 et que j'ai déjà exposée ici, à plusieurs reprises. C'est une stratégie que nous avons pensée en 3 temps, que vous connaissez. Ces 3 phases, d'environ 2 ans, ont chacune un objectif :

- Rétablir les marges de manœuvre ;
- Investir dans des projets structurants ;
- Reconstituer les épargnes, pour recommencer un cycle d'investissement important sur le prochain mandat.

Nous suivons à la lettre cette stratégie, qui est le seul moyen pour développer un service public de qualité et, vous le savez, garantir un niveau d'investissement digne de ce nom. Je le dis assez librement, puisque cette ligne de conduite nous a permis d'améliorer la situation budgétaire de la Commune, et ce – et nous en avons déjà souvent parlé dans cette Assemblée – malgré les baisses de dotations que nous avons subies entre 2014 et 2017, pour un montant cumulé de près de 7,3 millions d'euros sur la seule DGF. Vous remarquerez donc, vu la structure budgétaire de la Commune, que l'effort que nous avons réalisé est important, que les résultats que nous obtenons sont très bons, et que cette ligne de conduite et cette stratégie constituent donc la bonne marche à suivre.

Nous allons donc poursuivre l'application de cette stratégie, parce que, vous le savez, nous présidons aux destinées de la Commune dans un contexte budgétaire contraint et, surtout, incertain. Je pense notamment à l'application de la réforme de la taxe d'habitation à moyen terme, puisqu'aujourd'hui, nous avons le contour de la réforme mais nous ne savons pas comment son application va évoluer dans le temps. Je pense aussi à la contractualisation avec l'État, qui aujourd'hui ne nous est pas imposée, mais pourrait l'être un jour, ce qui bouleverserait notre manière de conduire les finances de la Commune.

Vous l'avez compris, nous restons donc vigilants, mais également "droits dans nos bottes" en suivant cette stratégie, qui comporte 3 objectifs importants que nous visons :

- Baisser l'endettement, en garantissant, bien sûr, un fort niveau d'investissement ;
- Maîtriser les dépenses en développant toujours du service public de qualité ;
- Préserver le pouvoir d'achat des Chellois, qui est mis à rude épreuve, comme celui de tous les Français, en n'augmentant pas les taux d'impôts locaux.

Voici, résumé en quelques mots, le cœur de notre stratégie, qui est la même depuis plusieurs années.

Nous pouvons désormais passer au détail des chiffres du débat d'orientations budgétaires, en commençant par la trajectoire de la dette, qui suit le cheminement que nous avons décidé.

- En 2014, le stock de dettes était à 74,27 millions d'euros, ce qui nous plaçait dans une impasse financière, face à ce poids de la dette insoutenable, tant sur la section de fonctionnement que pour la capacité à investir.
- En 2019, le stock de dettes sera de 70,75 millions d'euros ; l'atterrissage en 2020 est prévu à 70,27 millions d'euros, tout cela en garantissant des investissements structurants.

En combinant cela à une bonne gestion de la section de fonctionnement, les ratios s'améliorent. La durée de remboursement de l'emprunt passe de 15,9 ans en 2014 à 9,12 ans en 2019.

Concernant les épargnes brutes et nettes, de fait, elles s'améliorent également, avec une épargne brute qui évolue positivement, en passant de 4,7 millions d'euros en 2014 à 7,3 millions en 2019. L'épargne nette suit le même chemin, avec une épargne nette positive en 2019, à hauteur de 1,5 million d'euros.

Pour entrer dans le détail de ces ratios, comme d'habitude, nous allons passer à l'analyse des deux sections.

En section de fonctionnement, les dépenses réelles vont s'élever à 53,4 millions d'euros. Sont à relever :

- Une légère évolution, autour de 330 000 euros, qui est donc inférieure à 1 %, maîtrisée notamment grâce à la progression, légère et donc contrôlée, des dépenses de personnel, qui constituent le principal poste de dépenses de la collectivité, pour un volume de 64,5 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019. Elles vont connaître une légère progression, de 1,6 %, pour arriver à un montant de 34,5 millions d'euros.
- Les charges à caractère général sont attendues en progression légère et maîtrisée de 1 %, pour une somme totale de 13,9 millions d'euros.
- Concernant les intérêts de la dette, nous bénéficions d'un marché que l'on qualifiera de très favorable, avec des taux assez bas, ainsi que d'une confiance retrouvée avec nos partenaires bancaires. Vous vous souvenez en effet qu'en début de mandat, peu de banques, voire aucune, ne voulaient nous prêter les montants que nous souhaitions, et à des taux peu intéressants. Aujourd'hui, elles viennent nous voir avec des taux intéressants, d'autant plus que nous avons fait le choix d'adhérer à l'AGENCE FRANCE LOCALE ; cela nous permet de passer par un autre financeur sur les marchés, donc d'avoir un lièvre qui met les banques en concurrence, et d'obtenir ainsi des taux particulièrement intéressants pour la collectivité. Ces intérêts de la dette avoisineront, pour l'exercice 2019, 2 millions d'euros.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 60,7 millions d'euros. Elles vont évoluer légèrement plus que les dépenses – heureusement – pour arriver à une hausse d'environ 370 000 euros, ce qui représente 0,61 %. On y trouve :

- Des recettes liées à l'évolution des bases fiscales. Comme je vous l'ai dit, les taux n'augmenteront pas en 2019, mais la base augmentera légèrement. L'augmentation avoisinera les 600 000 euros.
- L'évolution des recettes s'accompagne d'un montant du fonds de péréquation – le fameux FPIC – situé à un niveau équivalent à celui de 2018.
- Des recettes légères mais supérieures à celles de l'année dernière, avec la valorisation du parc privé et l'évolution des produits des services.
- En revanche, un recul de la DGF (- 80 000 euros) et des dotations (notamment - 50 000 euros de l'État liés aux emplois d'avenir et - 180 000 euros pour les dotations liées aux activités enfance et périscolaire).

Concernant la section d'investissement, les dépenses – le tableau n'est pas très intelligible, je suis désolé – s'élèvent à 18,7 millions d'euros.

On y retrouve :

- Le capital de la dette, à rembourser par annuités, pour un montant de 5,7 millions d'euros. Cela pèse très lourdement sur le budget, dont près d'un tiers part dans le remboursement de l'emprunt. Nous continuons à emprunter moins que ce que nous remboursons, pour continuer à désendetter la Commune – c'était le début de mon propos.
- Les dépenses d'équipement et d'intervention, qui se maintiennent à un niveau de 8,5 millions d'euros. Doit être souligné l'effort mené en faveur des travaux de rénovation de la voirie, qui s'élèveront en 2019 à 1,3 million d'euros, avec un focus sur l'avenue des Sciences. L'année 2019 verra également le financement d'autres importants travaux :
 - L'extension du nouveau cimetière,
 - Les phases opérationnelles et scientifiques relatives au musée Bonno,
 - Le déploiement du dispositif de vidéoprotection,
 - Le déploiement de l'école numérique dans les écoles élémentaires,
 - L'aménagement d'un *bowl* dédié à la pratique du skateboard – je le dis pour Philippe Maury ; il sera inscrit au BP, c'est l'engagement que je tiens ce soir.
- S'y ajoutent l'entretien et la rénovation des équipements existants, l'acquisition et le renouvellement des matériels et mobiliers indispensables, pour la coquette somme de 5,8 millions d'euros.

Concernant les recettes, elles sont assez classiques, pour un montant de 18,7 millions d'euros. Elles comprennent :

- Les subventions attendues, pour environ 1,5 million d'euros ;
- Le nouvel emprunt, pour environ 4,55 millions d'euros, qui est inférieur aux 5,7 millions d'euros que nous remboursons ;
- Un emprunt de refinancement ISO recettes/dépenses à 4,2 millions d'euros ;
- Le fonds de compensation de la TVA pour 1,9 million d'euros en fonds propres ;
- L'autofinancement, à 6,5 millions d'euros.

Vous l'avez compris, nous nous inscrivons pleinement dans la stratégie suivie depuis 2014 : un recours à l'emprunt modéré, du moins inférieur au remboursement de l'annuité, un effort important sur la section de fonctionnement, pour dégager un résultat qui nous permet d'abreuver la section d'investissement, maintenir un investissement cohérent, structurant pour la Commune, sans se mettre en danger.

Vous savez que la structure de la Commune, budgétairement parlant, est fragile ; fragile, parce que les ressources sont faibles ; fragile, parce que les ressources baissent, notamment les dotations de l'État ; fragile, parce que, comme je le disais en début de propos, les nouvelles qui nous viennent directement de l'État dans la conduite du budget sont incertaines. Nous devons donc conduire ce budget, comme les budgets futurs, avec une gestion assez fine sur tous les postes de dépenses. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser filer un seul euro, non seulement parce que c'est un engagement moral, s'agissant d'argent public, mais aussi parce que nous ignorons de quoi l'avenir sera fait. Dans notre situation, chaque euro préservé, chaque euro maîtrisé, est un euro qui pourra nous servir, dans le futur, pour les Chellois, tant sur les services que nous leur rendons que sur les investissements structurants que nous devons mettre en place.

Voilà donc un budget mesuré, maîtrisé, mais, même si mes propos sont toujours un peu inquiétants, c'est aussi un budget qui se veut un regard confiant sur l'avenir, puisque, dès lors que nous avons en main notre maîtrise budgétaire, nous avons aussi en main les services et l'investissement que nous voulons pour notre ville. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume. Avez-vous des questions sur cette présentation ? Frank Mouly. »

Monsieur Mouly : « Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots pour regretter une présentation particulièrement comptable et administrative, cette année, du débat d'orientations budgétaires. On n'entend pas beaucoup parler des besoins des Chellois, on n'entend pas beaucoup parler de service public, on n'entend pas beaucoup parler de projet, de vision pour notre territoire. Bon.

Bien sûr, on a besoin de rigueur, on a besoin d'une lecture chiffrée rigoureuse, mais il faut savoir aussi, probablement, surtout à l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires, essayer de donner un peu de perspective, et je n'en entends pas vraiment.

Évidemment, on peut donner acte à votre majorité que la situation n'est pas forcément des plus faciles pour les collectivités ; Monsieur Ségala a évoqué, à juste raison, l'incertitude dans laquelle nous sommes plongés, notamment avec la possible, en tout cas la relative perte de souveraineté sur l'impôt, d'une certaine façon, et la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités. Mais j'allais dire, dans ce cas, il faut être clair et savoir de quel côté l'on se situe : soit on approuve ce mouvement, et dans ce cas, on explique, comme vous le faites, que la Ville de Chelles contribue au redressement des finances publiques – et c'est ce que vous faites ; soit on dit la vérité aux Chellois, à savoir que cet effort qui leur est demandé ne contribue nullement à redresser les comptes publics de la Nation mais, au contraire, sert à poursuivre des politiques. Je prendrai pour exemple le CICE, le doublement cette année, 40 milliards d'efforts, c'est tout à fait considérable quand on voit justement l'enveloppe de 26 milliards d'euros de dotations aux collectivités. Donc il faut choisir, parce qu'on a besoin de clarté, et les Chellois ont besoin de clarté, sur ce qui leur est demandé comme effort.

Alors on peut vous donner acte, évidemment, je le disais, de cette situation ; on peut vous donner acte, aussi, que vous vous placez dans les pas de vos prédécesseurs sur la maîtrise de l'impôt, c'est-à-dire la non-augmentation, et sur ce point, le groupe Chelles Citoyenne, bien sûr, s'associe à cette perspective. Mais je le disais en entrée, ce qu'on peut lire de ce projet de budget, c'est évidemment l'absence de moyens, ou en tout cas les difficultés sur les moyens, mais c'est surtout l'absence de projet. On a une section investissement qui, d'année en année, s'est

considérablement réduite. Je ne parle pas, bien sûr, de ce qui est obligatoire, c'est-à-dire construire un groupe scolaire, c'est la moindre des choses ; nous avons voté cette décision, mais c'est une nécessité, c'est une obligation pour la Commune que d'assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. Mais si l'on s'en tient ensuite au reste des projets, c'est évidemment toujours la poursuite des projets de vidéosurveillance, qui année après année, commencent à alourdir singulièrement la note, c'est aussi des travaux probablement d'embellissement qu'on peut partager – je pense à l'exécution du budget 2018, avec les aménagements de l'entrée du parc – mais c'est ce que je disais : sur le service public, ce qui frappe quand on regarde ces orientations, c'est l'absence de projet. Donc j'allais dire, vous n'avez pas beaucoup de moyens, on peut vous le concéder ; mais vous n'avez pas beaucoup de vision pour la ville, et ça tombe bien, voilà. Pour ces raisons, évidemment, nous ne partageons pas les orientations qui nous sont proposées et nous voterons donc contre ces orientations budgétaires 2019. Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Athuil. »

Monsieur Athuil : « Monsieur Ségala, vous nous avez parlé de l'extension de la vidéosurveillance ; à plusieurs reprises, Monsieur le Maire en a aussi parlé. Vous deviez nous donner des états concernant ou la diminution, ou l'augmentation de la délinquance, consécutivement à la mise en place de la vidéosurveillance. Or, à ma connaissance, on n'a jamais eu de chiffres sur ce point. Non pas sur le coût, mais sur les bienfaits de la vidéosurveillance. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Cela fait 4 ans que vous dirigez la Ville de Chelles ; regardons l'évolution des 2 indicateurs qui sont communément utilisés pour diagnostiquer la santé financière d'une collectivité, c'est-à-dire l'épargne brute et la capacité d'endettement. »

L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. Depuis 4 ans, vous avez toujours le même discours : vous seriez meilleur gestionnaire que la majorité précédente, moins performante. Évidemment, l'enfer, ce sont les autres. Je vous rappelle quand même que Jean-Paul Planchou n'est plus Maire depuis 4 ans ; c'est vous qui êtes en responsabilité. Soyez donc rigoureux et sincère dans votre analyse. S'il est admis qu'un ratio d'épargne brute de 8 à 15 % est satisfaisant, ce ratio doit être apprécié par rapport à d'autres collectivités similaires. Avec quelles villes nous comparez-vous pour vous parer des mérites d'une gestion extraordinaire ? Meaux, peut-être ? Vous vous rengorgez de l'excellence de votre gestion et de votre activisme, mais en 2018, l'épargne brute baisse, pendant que les charges de fonctionnement sont en hausse et ces dépenses vont encore augmenter jusqu'en 2020. Nous sommes à la 3^e réorganisation des services de la Mairie, avec de nouvelles Directions, et un mal-être du personnel, des frais divers qui avaient triplé au budget et des frais de réception en augmentation – les inaugurations sont nombreuses.

Pour la capacité d'endettement, vous savez très bien que votre stratégie sera difficilement tenable jusqu'à la fin du mandat ; elle consiste à remplacer une dette ancienne, par une nouvelle dette que vous laisserez à votre successeur.

Nous vous avons alerté l'année dernière, à la même époque, sur les difficultés des Chellois en situation précaire ou d'isolement, que ce soit les jeunes, les familles, les familles monoparentales ou les séniors. La situation pour ces personnes se dégrade, par manque de logement, d'emploi, de garde d'enfants ou par l'augmentation des tarifs municipaux ou des services de prise en charge accessibles pour les personnes indépendantes ou handicapées et également pour l'accès à la santé. Nous savons que la structure de soins qui vient d'ouvrir n'est pas conforme à l'attente des Chellois ; il faudra donc en revoir le fonctionnement.

Nous nous sommes attachés, Monsieur le Maire, à aborder le débat d'orientations budgétaires en voulant vous faire partager un diagnostic de la situation de notre Commune, afin que vous preniez les mesures indispensables pour inverser la dégradation que votre politique est en train de causer à la Ville. Le groupe Chelles Solidaire s'abstiendra donc sur ce rapport d'orientations budgétaires. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Autreux. Alors, je vais essayer de vous répondre brièvement.

D'abord, merci, Monsieur Mouly, pour vos encouragements ; nous y sommes sensibles. Sur le manque de détails, sur l'aspect comptable, je peux vous dire que c'est une perspective sur laquelle nous travaillons depuis 2014, il s'agit vraiment d'un prolongement, il est donc certain que vous ne découvrirez pas de choses, ce sont des choses que nous avons déjà pu dire auparavant, œuvrant pour la continuité ; c'est donc, somme toute, assez logique. Je voudrais toutefois vous rappeler que la section investissement ne baisse pas, il faut voir aussi en matière pluriannuelle, nous nous situons dans une moyenne plutôt haute, au regard des 10 dernières années. Je ne jette la pierre à personne en disant cela, mais nous avons plutôt dégagé de belles sections d'investissement, en restant hors conjoncturel par rapport à ce qui a pu être comparé par ailleurs. Nous sommes vraiment sur quelque chose qui ne baisse pas, nous sommes plutôt sur un bon maintien, en particulier sur les dépenses à caractère récurrent, c'est-à-dire l'entretien de notre patrimoine – les écoles actuelles, par exemple.

Je voulais également vous dire, car je sais que l'on partage la même problématique, on considère effectivement que construire une école est obligatoire, cela fait partie de nos priorités ; nous avons beaucoup augmenté, d'ailleurs – et vous nous en aviez rendu grâce, si j'ose dire – les dépenses en faveur de l'investissement dans les écoles, hors construction de groupe scolaire. Même si ce n'est jamais suffisant, un vrai effort a été fait par les services. Mais je rappelle que ces dépenses, même si elles sont pour nous extrêmement importantes, prioritaires, voire à caractère obligatoire, doivent quand même être assumées budgétairement. C'est un peu comme le RSA, pour le Département, que j'évoquais tout à l'heure : c'est obligatoire, mais s'il n'y a pas l'argent en face, c'est compliqué. C'est un peu ce qui a été évoqué tout à l'heure par Guillaume Ségala, concernant la baisse de la DGF de près de 7 millions d'euros cumulés : cela représente 3 millions d'euros en année pleine, quand même, et cela va s'accroître chaque année. Depuis 2013, on est à près de 15 millions d'euros. Si on compare, ça fait, en investissement, beaucoup d'argent, et c'est plus qu'un groupe scolaire par an, dont nous sommes, d'une certaine manière, privés.

Sur les bienfaits de la vidéoprotection, nous avons une instance qui travaille justement sur ce sujet, qui est totalement transparente, c'est le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) et notre GLTD (Groupe local de traitement de la délinquance). Nous les avons déjà évoqués ici. C'est extrêmement compliqué de parler de chiffres de la délinquance sans faire parfois un peu de démagogie, mais je vais vous en citer certains, notamment, pour être très clair, il y a les chiffres de la délinquance et les chiffres des interventions de la Police Municipale. C'est plusieurs centaines d'arrestations grâce à la vidéoprotection qui sont assurées par la Police Nationale et la Police Municipale ; c'est une activité qui est extrêmement importante de la Police Municipale, et de la Police en général, qui est soutenue par la vidéoprotection. Je tiens à rappeler, d'ailleurs, que c'est un encouragement très fort de l'État, d'une certaine manière – cela a été rappelé par Frank Mouly, et je le soutiens dans sa démarche – c'est un transfert de compétence qui est historique, qui est ancien, de la part de l'État, qui transfère une partie des problématiques sécuritaires, en disant que c'est aux villes de s'équiper. Nous n'avons pas forcément les mêmes positions, avec Frank Mouly, qui pensait, vous nous l'aviez dit, qu'on ne le ferait pas, mais nous avons pris la décision de le faire, parce que cela est utile.

Sur les chiffres de la délinquance, c'est toujours très compliqué à analyser, mais un chiffre qui a pu faire jaser ici ou là, c'est le nombre de cambriolages. Un mois d'août classique à Chelles, c'est un peu plus d'une trentaine de cambriolages. En août 2018, on est tombé à 16 cambriolages. Il y a une diminution par 2 du nombre de cambriolages. Pour le nombre de vols avec violence, certains mois étaient très durs à Chelles, si je compare la période 2012-2014 et la période 2014-2018, on a une diminution par 3 ou par 4. Donc oui, il y a encore des phénomènes de délinquance, et on ne peut jamais se satisfaire de la situation. C'est un travail qui est conjoint, je dis bien conjoint, avec la Police Nationale, parce que cela reste, malgré tout, une compétence d'État, et que nous devons, nous, à notre niveau, avec le doublement de la Police Municipale et avec le renforcement de la vidéoprotection, assumer une responsabilité qui n'est pas neutre pour les Chellois, mais qui était un choix très clair qu'on avait fait, qui a été validé. Nous sommes dans une démarche de poursuite de cette politique.

Ensuite, Madame Autreux, pour essayer de vous répondre, on nous a reproché que ce soit un rapport un peu comptable, mais les chiffres, à un moment, ne mentent pas : tous les ratios de notre ville se sont améliorés par rapport au mandat précédent. Vous savez que j'ai du respect pour mon prédécesseur et que je sais qu'il a pu faire de belles choses pour Chelles, qu'il avait un engagement sincère, et qu'il ne m'appartient pas de le critiquer à tous crins. Nous avons des visions différentes, clairement, mais cela n'empêche pas que l'on partage des valeurs communes. Je dis simplement que les ratios de la Ville de Chelles se sont améliorés. On se désendette, on dépense moins – d'aucuns pourraient le critiquer ; on a aujourd'hui une capacité d'investir plus importante qu'avant, on peut emprunter, donc, parce qu'on s'endette moins, Guillaume l'a rappelé, on rembourse plus que l'on emprunte, donc on se désendette. Mais comme on a eu cette capacité à gérer avec des dépenses de fonctionnement en baisse, on emprunte moins cher, ce qui nous permet, par ailleurs, d'investir davantage. Vous connaissez ces mécanismes.

Je vous rappelle, en outre, que vous avez regardé l'épargne brute, mais il faut surtout regarder l'épargne nette, qui, elle, était négative. À ce propos, vous savez que, quand on a une épargne nette négative plusieurs années successives, on passe le seuil d'alerte de l'État, puis en surveillance. Ce n'est plus le mot "tutelle", maintenant, parce que c'était un peu barbare, et l'Administration d'Etat a tendance à changer un peu tous les noms. Mais vous savez que nous

étions passés en seuil d'alerte au niveau de la Préfecture, à tel point que nous étions convoqués tous les ans par le Sous-Préfet – cela a été le cas encore dernièrement – pour faire le point sur nos budgets. Ce dernier nous félicite, d'ailleurs, des efforts qui sont accomplis. Voilà ce que je peux vous répondre.

Ensuite, vous me parlez d'un manque d'ambition sur un certain nombre de politiques ; vous parliez d'augmentation de dépenses en matière de fonctionnement : elles sont maîtrisées, mais sont essentiellement liées au transfert des compétences de l'Agglomération. Je veux bien que l'on nous fasse des reproches, mais il faut être extrêmement précis ; on ne peut pas nous reprocher des choses qui sont voulues par ailleurs. J'insiste sur ce point, c'est vraiment très important de comprendre que, quand il y a des augmentations, ce ne sont pas juste des dépenses superflues de la Ville, mais c'est aussi, parfois, un transfert mécanique. Il faut bien regarder les chiffres, je pense que c'est important.

Concernant les frais de réception, je vais vous donner un chiffre, Madame Autreux, et ils sont parfois cruels : il y avait des frais dits "de bouche" de l'ordre de 240 000 ou 280 000 euros par an avant notre arrivée. Nous avons fait un marché, nous avons mis en place un meilleur contrôle des dépenses, qui aujourd'hui, sont inférieures à 40 000 euros.

La régie Cabinet, qui était de plusieurs dizaines de milliers d'euros, est inférieure à 5 000 euros. Il y a moins de restaurants, moins de réceptions, on achète des "Pringles" à CARREFOUR, c'est peut-être moins chic, mais cela ne nous empêche pas de faire des inaugurations qui permettent aux Chellois de s'approprier les projets. C'est très factuel, Madame Autreux, et on ne le doit pas uniquement à la volonté des élus qui se trouvent autour de cette table, mais aussi à l'efficacité de ceux qui travaillent à la dépense publique, à la Direction des achats et de la commande publique, ceux qui gèrent tout ce qui relève des marchés publics, qui ont été extrêmement rigoureux. Nous le devons aussi, et je tiens à lui rendre hommage, à Yannick Klein, prédécesseur de Laurent Bonnot, qui a également été aux affaires à l'époque de Monsieur Planchou, et que l'on a souhaité garder ; il y a ainsi une continuité en ce sens, et je pense qu'il est important de saluer l'Administration, qui fait aussi un travail remarquable, en fonction de l'orientation que nous sommes chargés de leur fixer, bien sûr. Yannick Klein a en grande partie sauvé le budget de cette Ville, en pilotant cette politique en lien avec Guillaume Ségala, le service des Finances et la Direction des achats et de la commande publique.

Vous disiez que l'on faisait moins pour les jeunes, mais cette stratégie rigoureuse ne nous empêche pas, tout en faisant des économies, de financer quasiment la moitié du permis pour une centaine de jeunes, d'avoir ouvert 3 micro-crèches, de développer des RAM ; voilà un certain nombre de choses qui se font.

Je pense que l'on peut avoir des désaccords, mais il faut être juste, je pense. Je rends hommage, aussi, à ce qui a été fait par Jean-Paul Planchou, régulièrement, d'ailleurs, dans les inaugurations que l'on a pu faire, je pense que chacun doit être honnête en la matière. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Paul Athuil. »

Monsieur Athuil : « Très rapidement, je crois qu'au sujet de ma question sur la vidéoprotection, ou je me suis mal exprimé, ou vous m'avez mal compris, je ne suis pas en train de remettre en question – je ne dis pas que vous l'avez bien ou mal pris – je dis simplement que ma question n'était pas là. Ma question était que vous vous étiez engagé à nous fournir, au moins une fois par an, les résultats de la vidéosurveillance. Jusqu'à présent, je crois que nous n'en avons jamais vu.

Alors, comme c'est un engagement de votre part, pouvez-vous vous engager, tous les ans, au mois de janvier ou février, comme vous le souhaitez, à nous faire un état des résultats de la vidéosurveillance ? »

Monsieur le Maire : « Alors, s'agissant de la vidéosurveillance, nous avons un comité d'éthique qui se réunit à ce sujet, je propose que vous fassiez un point à cette occasion. Après, pour être très honnête, la vidéoprotection est l'un des outils, utile, mais elle ne suffit pas ; il y a l'aspect prévention qui est indispensable, que nous avons mis en place avec le CLSPD, pour qu'il n'y ait pas que de la répression, mais aussi de la prévention. Il y a encore la présence humaine, notre coopération avec la Police nationale, entre autres. C'est tout cela qui doit être évoqué, ensemble. La vidéoprotection est un outil parmi d'autres. Nous avons bien évoqué, ici, le fait que c'est un outil qui n'est rien sans agent pour suivre, sans une politique très forte, y compris avec les bailleurs sociaux. On continue cette démarche, toujours dans un but d'efficacité. Le déploiement des caméras s'est toujours fait en lien avec la Police Nationale et le Préfet, qui nous indiquent aussi où ils souhaitent que l'on puisse les implanter. Moi, ce que je propose, Paul Athuil, c'est que vous puissiez faire le point, avec cette commission et Christian Quantin. Cela vous convient-il ? »

Monsieur Athuil : « Soit, mais je souhaite que le Conseil Municipal soit informé de façon très officielle, c'est quand même un élément important, avec des dépenses considérables, c'est la moindre des choses que de nous prouver que cela donne de bons résultats. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que ce n'est pas nous qui maîtrisons les statistiques et leur publicité ; je ne suis pas opposé à ce que nous ayons un débat sur ce sujet, mais je rappelle que c'est quand même une problématique d'État et que nous dépendons aussi du souhait de l'État en la matière. »

Monsieur Athuil : « Je parle de Chelles. »

Monsieur le Maire : « Oui, mais on a créé des instances où c'est légalement le cas, je pense au CLSPD, au GLTD ; il y a des choses aussi qui sont à caractère confidentiel. Pour être très honnêtes, on n'a pas grand-chose de quoi avoir peur en matière de réussite... »

Monsieur Athuil : « Raison de plus ! »

Monsieur le Maire : « Mais nous sommes extrêmement prudents sur les informations qui doivent être divulguées. C'est tout ce que j'ai à dire. »

Monsieur Athuil : « Raison de plus pour en parler au sein de notre Assemblée. »

Monsieur le Maire : « Pas d'autre question ? Pouvons-nous passer au vote ? J'ai bien noté que le groupe Chelles Solidaire s'abstenait ; vote contre du groupe Chelles Citoyenne ; je fais attention parce qu'il n'est pas toujours simple pour l'Administration de voir qui vote quoi. Le reste pour ? Je vous remercie. »

9) Demande de prorogation de la garantie d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne par la Société d'Économie Mixte Marne et Chanteraine Chelles Aménagement (SEM M2CA) pour la ZAC centre gare

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un point technique, qui est d'ailleurs également abordé avec l'Agglomération. Je passe la parole à Guillaume Ségala sur la prorogation de garantie d'un emprunt pour la SEM. »

Monsieur Ségala : « Merci beaucoup. C'est un point classique, puisqu'il s'agit de proroger une garantie d'emprunt de la SEM auprès de la Caisse d'Épargne. Il vous est demandé d'accepter cette prorogation, comme cela peut être fait plusieurs fois par an sur divers emprunts et diverses entités. »

Monsieur le Maire : « C'est bon pour tout le monde ? Pas de précision complémentaire ? Pas de question ? Ni abstention, ni vote contre ? Je rappelle que les administrateurs ne prennent pas part au vote. Je vous remercie. »

10) Adhésion à SIPP'n'CO, nouvel outil d'achat mutualisé du SIPPAREC pour les services de télécommunications, les réseaux internet et infrastructures et pour les services numériques aux citoyens à compter du 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire : « Nous en parlions tout à l'heure, ce point concerne les achats. Je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci. Vous le savez, la Ville était adhérente au SIPPAREC, notamment pour les services de télécommunications. Celui-ci passe maintenant à un nouvel outil d'achat qui s'appelle SIPP'n'CO. Nous allons donc, de fait, adhérer pour profiter du service. Le montant de l'adhésion de ce nouvel outil se situe, pour la Ville de Chelles, à 3 480 euros pour les services de téléphonies fixe et mobile, les réseaux internet et infrastructures et les services numériques aux citoyens. Il convient donc d'acter notre adhésion et son prix. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume. Avez-vous des remarques ou des questions ? Lucia Pereira. »

Madame Pereira : « J'ai simplement une remarque par rapport aux services numériques, en lien avec les citoyens. ORANGE, actuellement, alerte les Chellois et les Chelloises du fait que la fibre est bien arrivée à Chelles, en centre-ville, mais qu'elle arrivera dans un délai indéterminé aux Coudreaux. Avez-vous un peu plus de renseignements sur cette communication ? »

Monsieur le Maire : « Nous manquons parfois un peu de communications d'ORANGE, pour être très honnête. Le déploiement est en cours : environ 9 000 à 10 000 foyers, sur 20 000, sont connectables ou connectés à la fibre et peuvent l'avoir dans les jours qui suivent. Pour être clair, nous attendons le plan de déploiement de la fibre pour les prochaines années. Il nous a été dit que d'ici 2020 à 2021, l'ensemble des foyers chellois pourraient être connectables. C'est une compétence de l'Agglomération, et c'est la DSI qui, chez nous, est en lien avec l'Agglomération pour que le déploiement se fasse du mieux possible.

Vous savez que, pour Chelles, nous avons eu un problème, en 2013 – et ce n'est pas un reproche, Madame Autreux ; je le précise, parce que je ne voudrais pas m'attirer vos foudres. En 2013, cela avait été confié à SFR, mais avec le rachat par NUMERICABLE, SFR n'a pas fait son office de déploiement de la fibre optique sur notre territoire, un très haut débit internet ayant déjà été déployé avec le câble. Il nous a fallu négocier ardemment, et je pense que nous avons réussi cet objectif, pour changer de concessionnaire, et c'est ORANGE qui a repris le flambeau, mais avec un peu de retard. Cela dit, le déploiement de la fibre ne se passe pas aussi vite qu'escompté, un peu partout dans notre région, et on espère que cela va pouvoir s'accélérer notamment avec les annonces du Gouvernement, qui a tendance à pousser pour que les concessionnaires accélèrent le développement de la fibre. Mais si vous regardez sur la carte ORANGE de déploiement de la fibre, les Coudreaux sont passés en "zone de déploiement", c'est-à-dire que les armoires sont en train d'être déployées ; le service technique y travaille. Voilà, je vous invite à rencontrer Olivier Savin à la fin de ce Conseil si vous souhaitez plus d'informations.

Avez-vous d'autres questions ? Non ? Pouvons-nous passer au vote ? Ni vote contre, ni abstention, je vous remercie. »

JURIDIQUE ET PATRIMOINE

11) Modification de la délibération du 4 octobre 2016 de cession des lots 1, 4 et 5 de la parcelle BH 397 au Diocèse – Cession du 31 avenue de la Résistance aux NOUVEAUX CONSTRUCTEURS INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil avait décidé, le 4 octobre 2016, la cession de 3 lots (1, 4 et 5) sur la parcelle BH 397 située 31, avenue de la Résistance, au profit du Diocèse, moyennant le prix de 145 000 euros. Il vous est demandé aujourd'hui de décider de la cession, non pas au profit du Diocèse, mais au profit de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS INVESTISSEMENT, dans les mêmes conditions. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Madame Goutmann, puis Madame Autreux. »

Madame Goutmann : « Qu'est-ce que cette société, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS ? On mériterait peut-être un peu plus d'explications, au-delà de la simple information qui consiste à dire que ce n'est plus le Diocèse, mais une société de construction. Pourquoi ? On mérite des explications. Si vous pouvez nous expliquer pourquoi ce n'est plus le Diocèse, pour notre bonne compréhension ; puisque nous sommes amenés à voter sur ce point, il est préférable que nous disposions des éléments. »

Monsieur le Maire : « Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Ma question est la même, puisqu'on avait évoqué LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS lors de la présentation du projet du diocèse. Si j'ai bien compris, c'est donc une parcelle qui appartenait au Diocèse, qui est rétrocédée et ce sont LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS qui s'installent, et qui avaient déjà un projet. Donc ce sera un projet plus important ? »

Monsieur le Maire : « Le Diocèse et la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, qui est un promoteur qui va construire pour le Diocèse, notamment le presbytère, travaillent ensemble ; ils font tout simplement un échange de parcelles. Suivant la volonté de ces deux acteurs, il serait plus simple pour eux de regrouper leurs parcelles avant de les échanger. C'est simplement un point technique. Il n'y a pas de changement majeur par rapport à ce qui vous a été présenté en 2016. Je pense que ce n'est un secret pour personne que l'Église souhaite s'agrandir, mais qu'elle ne le fait pas sur sa parcelle actuelle et qu'elle l'échange avec celle des NOUVEAUX CONSTRUCTEURS. Tel est le sujet. C'est un simple point technique, il n'y a pas de changement par rapport au projet. Il suffit que vous regardiez un plan cadastral, et vous comprenez qu'en fait, ils regroupent ainsi leurs parcelles en blocs pour pouvoir se les échanger. L'Église communique, d'ailleurs, sur son projet de presbytère, de centre ecclésial, de centre culturel ; vous devez le connaître, je pense. Cela avait été présenté, il n'y a pas de changement. C'est juste pour faciliter la démarche administrative, selon eux, tout simplement. Cela sera suivi avec rigueur par le service juridique et de l'urbanisme chez nous. Paul Athuil. »

Monsieur Athuil : « Si je comprends bien, le Diocèse n'est plus propriétaire de ce lot, mais ce sont LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS. »

Monsieur le Maire : « C'est le Diocèse qui voulait acheter mais c'est finalement la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS qui achète et après, ils s'échangent les parcelles. C'est pour des raisons techniques, pour faciliter les actes notariés. »

Monsieur Athuil : « Ce n'est pas écrit dans la note. »

Madame Autreux : « Il n'est pas écrit qu'ils échangent les parcelles. Je lis "à l'époque, la cession avait été décidée au profit du Diocèse. Il s'agit aujourd'hui du même projet global de centre ecclésial mais l'immeuble considéré serait à céder à la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS INVESTISSEMENT". »

Monsieur le Maire : « Après, les échanges ne nous concernent pas, mais c'est dans le cadre de cette démarche, comme la note l'indique, c'est dans le cadre de ce projet. »

Monsieur Athuil : « Oui, mais ce n'est pas noté. On nous fait voter un texte pour le Diocèse de Chelles, et maintenant le Diocèse rétrocède – j'ai bien compris que c'était une manœuvre technique – une partie aux NOUVEAUX CONSTRUCTEURS. Est-ce que l'on pourrait avoir des précisions, à moins que vous ne nous disiez qu'il n'y a aucun changement sur le projet du Diocèse, auquel cas, évidemment, ce ne serait pas utile ? »

Monsieur le Maire : « Il est bien précisé qu'il s'agit aujourd'hui du même projet global de centre ecclésial. Que voulez-vous que l'on change dans la délibération ? »

Monsieur Athuil : « Vous nous dites qu'il est marqué "échanger", mais ce n'est pas marqué. »

Monsieur le Maire : « Que voulez-vous que l'on mette exactement dans cette délibération ? Dites-moi. Cela a été rédigé par le service juridique. »

Monsieur Athuil : « Ce que l'on souhaite, c'est connaître le projet, sauf s'il n'y a aucun changement avec celui du Diocèse, des NOUVEAUX CONSTRUCTEURS. Ce n'est quand même pas... »

Monsieur le Maire : « Comme je l'ai déjà dit, il n'y a aucun changement majeur. Après, je comprends votre question, mais ce sont le Diocèse et LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS qui nous demandent de pouvoir simplifier leur démarche. »

Monsieur Athuil : « Alors, que cela soit notifié sur le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « Vos remarques sont consignées, nos réponses aussi ; cela permet d'éclairer cet aspect. Je demande à Madame Mardrus ; pour vous, tout est clair ? Si vous avez besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non ; je vous remercie. »

TRANSPORTS

12) Règlement d'utilisation des minibus

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Philippe Maury. »

Monsieur Maury : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

C'est un règlement que nous avons été amenés à mettre en place à la demande des utilisateurs. Afin de conserver le meilleur état général possible de tous les minibus, il convenait de mettre en place une convention, signée une fois avec les principaux utilisateurs, ainsi qu'une fiche qui sera remplie, comme on en rencontre dans toutes les sociétés de location de véhicules, pour dresser l'état du véhicule avant son utilisation et à son retour. Ainsi, tout un chacun pourra prendre en compte le bon état du véhicule et la personne suivante à qui il sera mis à disposition pourra le prendre dans les meilleures conditions possibles. Le règlement et les fiches techniques vous ont été communiqués.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, d'approuver le règlement pour l'utilisation de ces minibus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement et tout document y afférent. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Philippe. Avez-vous des questions ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Merci, Monsieur le Maire. Par rapport à ce parc de minibus, de combien de véhicules dispose-t-on, maintenant, au niveau de la Municipalité ? Qui sont les divers emprunteurs et sur quels critères prête-t-on ces minibus ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons vous répondre, mais, au préalable, je voudrais vous inciter à ne jamais hésiter à venir en commission pour obtenir ce genre de précisions. Tout à l'heure, vous parliez de la parcelle, c'est un sujet qui a été évoqué en commission, et les commissions sont vraiment faites pour cela. On a bien tenu compte de vos problématiques d'horaires, n'hésitez jamais, en plus le groupe est constitué, il n'y a pas de problème là-dessus. Philippe va vous répondre. »

Monsieur Maury : « Nous avons actuellement un parc de 9 minibus. Ces véhicules, à 80 voire 90 %, sont mis à disposition des associations, pour tout type de déplacements, souvent sportifs mais aussi parfois de loisirs. Les services internes de la Ville s'en servent également, notamment en cas de difficulté liée à la disponibilité de leurs propres véhicules (École des sports, stages piscine), mais je le répète, à 80 à 90 %, ce sont les associations de tout type, sports ou loisirs, qui utilisent ces minibus pour divers déplacements.

Nous mettons en place ce règlement, parce qu'il a été constaté, dans certains cas, que l'on nous indiquait une destination, par exemple Paris-Lyon, et que l'on retrouvait des kilométrages équivalents à un trajet Paris-Lyon aller-retour qui aurait été effectué 3 fois par jour ! Nous nous sommes dit qu'il fallait tout de même rester raisonnable. Au-delà, certains utilisateurs, qui reprenaient les minibus après d'autres, constataient quelques petits défauts, oublis ou négligences. Le parc commençant à vieillir, il convenait de mettre ce règlement en place, à la demande de la plupart des associations ; désormais, elles sauront dans quel état elles prendront le véhicule et qu'au moment de son retour, il y aura un témoignage, un contrôle effectué. On peut avoir un accident, un incident, peu importe ; si l'on n'en est pas responsable – chacun étant assuré – cela sera pris en compte : mais si l'on en est responsable parce qu'on a pris des libertés avec la conduite ou qu'on a eu certains petits accrochages, il faut en assumer aussi les conséquences, tout simplement. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit en effet de bonne gestion et de responsabilité. Pas d'autre question ? Nous pouvons passer au vote. Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

AFFAIRES CULTURELLES

13) Modification en cours d'exécution (avenant) n° 1 de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du cinéma LES COSMOS 1 et 2

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Frank Billard. »

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

La Délégation de Service Public pour l'exploitation du cinéma COSMOS a été mise en place le 9 février 2017 et ce, pour une durée de 3 ans.

Par le biais d'une modification en cours d'exécution, qui constituera l'avenant n° 1 de ce contrat, la Ville de Chelles souhaiterait imposer au délégataire deux missions supplémentaires de service public.

D'une part, en lien avec sa politique de la petite enfance, la Ville de Chelles voudrait développer des interactions entre les enfants de moins de 3 ans et la cinématographie.

Le délégataire devra ainsi assurer la programmation et la promotion de 10 séances de projections pour les enfants de moins de 3 ans. Il devra proposer des contenus adaptés en concertation avec les acteurs de la petite enfance du territoire chellois.

Il s'engagera également à mettre en œuvre un plan de communication à destination des professionnels de la petite enfance du territoire communal et des familles.

D'autre part, dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Chelles souhaiterait mettre en place un pôle ressource pour la pratique du cinéma.

Le délégataire devra ainsi structurer et valoriser les productions cinématographiques locales d'amateurs ou de professionnels émergents, et donc :

- Identifier et recenser les acteurs locaux dans les domaines du cinéma et de la vidéo ;
- Favoriser l'expression des publics, jeunes en particulier, et mettre en réseau ces acteurs locaux entre eux ;
- Mettre en réseau les acteurs locaux avec le monde professionnel en organisant des rencontres et des temps d'information ;
- Concevoir et mettre en œuvre des temps forts de valorisation de la production locale par l'organisation de temps de diffusions spécifiques.

Ces deux missions supplémentaires de service public imposées par la Ville nécessitent :

- De prolonger de 5 mois supplémentaires la durée initiale de 3 ans de la Délégation de Service Public. En effet, les dispositifs détaillés ci-dessus imposent un délai de mise en place pour être pertinents et menés à bien. Le délégataire doit avoir un temps préalable nécessaire à la co-construction des projets avec les partenaires identifiés et inscrire leur mise en œuvre dans la temporalité soit d'une année scolaire, soit d'une saison culturelle. Par conséquent, le contrat de Délégation de Service Public prendra fin le 9 juillet 2020 au lieu du 9 février 2020 ;
- Conformément à l'article 26 b) du contrat, de compenser le délégataire par le biais d'une subvention complémentaire de 12 300 euros versée en décembre 2018, en juin 2019, et en juin 2020.

Le montant total de la subvention complémentaire s'élève donc à 36 900 euros. Le montant total de la Délégation de Service Public, après cette modification (avenant) n°1, s'élèvera désormais à 1 135 483,05 euros, ce qui représente une incidence financière de 170 873,54 euros d'augmentation par rapport au montant total initial.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver la modification en cours d'exécution (avenant) n° 1 de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du cinéma LES COSMOS 1 et 2 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la modification en cours d'exécution (avenant) n° 1 de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du cinéma LES COSMOS 1 et 2 avec la société ÉTOILE COSMOS, et tout document y afférent ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Non ; nous pouvons passer au vote. Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

14) Demande pour LES CUIZINES de l'appellation "Scène d'intérêt national – Art en territoire"

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Frank Billard. »

Monsieur Billard : « Depuis 2012, le projet mené par la structure municipale LES CUIZINES est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, sur la base d'un conventionnement triennal "Scène de Musiques actuelles ».

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 inclut désormais dans son article 3 le conventionnement comme outil de politique publique, au même titre que les autres labels.

La modification de l'article 3 de la Loi LCAP donne donc à l'État un outil supplémentaire pour soutenir des lieux de taille intermédiaire et ainsi continuer à développer les initiatives de proximité et assurer l'existence d'un maillage territorial.

Le projet des CUIZINES est aujourd'hui largement identifié par les partenaires publics à l'échelle de la région. C'est pourquoi la DRAC incite la Ville de Chelles à déposer une demande pour obtenir le label "Scène d'intérêt national – Art en territoire" pour la période 2019-2022.

Les avantages de cette appellation sont une reconnaissance accrue du projet des CUIZINES et une augmentation progressive de son subventionnement, qui est aujourd'hui de 40 000 euros, par la DRAC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'appellation "Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire" pour LES CUIZINES. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Frank. Avez-vous des questions ? Non ; nous passons au vote. Ni abstention, ni vote contre ; je vous remercie. »

SPORTS

15) Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) relative au projet modifié de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du mini-golf

Monsieur le Maire : « Le point 15 n'est plus à l'ordre du jour et ne le sera pas ; nous ne souhaitons pas, pour cette année en tout cas, mettre le mini-golf en DSP. Nous pensons qu'il est plus approprié de le garder en régie. »

16) Participation financière de la Région Île-de-France aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs municipaux mis à la disposition des lycées

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Philippe Maury. »

Monsieur Maury : « Merci, Monsieur le Maire.

Conformément au Code de l'éducation et au Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition d'équipements collectifs doit faire l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale, propriétaire de ces équipements.

La Région, à qui la compétence des lycées a été confiée, doit donc prendre en charge les frais de fonctionnement liés à la mise à disposition de ces équipements dans le cadre de la pratique sportive.

Une délibération de la Région Île-de-France du 20 septembre 2018 prévoit un complément de 8 euros, plafonné par élève et dans la limite des dépenses déclarées par les lycées. Chaque lycée qui déclare une charge de location bénéficie d'une dotation complémentaire dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, lui permettant ainsi de payer cette mise à disposition.

Il est donc proposé de solliciter la Région dans le cadre d'une convention tripartite Région – Lycée – Ville de Chelles avec chaque établissement scolaire chellois concerné.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le montant estimatif de cette participation financière s'élève à 24 880 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, le Code de l'Éducation et la délibération de la Région Île-de-France du 20 septembre 2018, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites de mise à disposition de ces équipements et de dire que les crédits sont inscrits au budget communal. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Philippe. Je rappelle qu'un dispositif semblable existe aussi pour les collèges avec le Département. Pas de question ? Nous pouvons passer au vote ? Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

COMMERCE

17) Avis du Conseil Municipal pour l'ouverture exceptionnelle dominicale pour les commerces pour l'année 2019

Monsieur le Maire : « Je rappelle que cela se fait également en lien avec l'Agglomération. Je passe la parole à Alain Mamou. »

Monsieur Mamou : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Cette délibération est récurrente : comme chaque année, nous devons arrêter les dates d'ouverture exceptionnelle le dimanche. Nous avons la possibilité de différencier, comme l'année dernière d'ailleurs, les commerces automobiles des autres commerces. Les listes que nous présentons ce soir doivent également être validées, pour avis conforme, par le Conseil Communautaire de décembre 2018, car elles dépassent les "5 dimanches du Maire".

Une fois validée, cette délibération pourra profiter à tous les commerces qui le souhaitent. Les dates retenues seront communiquées par la lettre du Maire aux commerçants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces aux dates suivantes pour l'année 2019 :

Pour les commerces tous secteurs d'activité, hors automobiles :

- 13 janvier ;
- 30 juin ;
- 1^{er}, 8 et 29 septembre ;
- 3 et 24 novembre ;
- 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Pour les commerces automobiles :

- 20 janvier ;
- 17 mars ;
- 16 juin ;
- 13 octobre.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces ouvertures dominicales. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Alain. Avez-vous des questions ? Madame Goutmann. »

Madame Goutmann : « Si cette délibération est récurrente, notre vote contre est aussi récurrent. Nous n'avons pas changé d'avis depuis l'année dernière. Vous utilisez au maximum la possibilité offerte d'ouverture le dimanche, vous n'êtes donc pas pondéré sur cette question mais vous êtes allé au maximum de ce qui est permis par la loi.

Nous, nous continuons de penser que le dimanche est fait pour autre chose que pour toujours consommer plus, tout le temps, à toute heure, de jour, de nuit, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, le samedi et le dimanche, et qu'il y a besoin, pour rythmer la vie et nos sociétés, de temps partagés où les gens peuvent faire autre chose que consommer, où ils peuvent vivre ensemble et produire d'autres activités. Nous ne souscrivons pas à ce modèle de société du tout-marchand, et du tout-consommation. À nos yeux, la richesse est ailleurs ; nous sommes donc contre le travail du dimanche, qui est le plus souvent un travail contraint et subi par les salariés et qui, s'il est accepté, se fait dans des conditions qui leur sont absolument défavorables, d'autant qu'ils n'ont pas les moyens de s'y opposer. Pour toutes ces raisons, à la fois de société et liées à la défense des salariés, nous y sommes fortement opposés. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Lucia Pereira. »

Madame Pereira : « Par rapport au travail du dimanche, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises, vous savez donc ce que j'en pense. Par rapport à cette surconsommation et pour alimenter de façon boulimique notre système actuel : non ! Non, on n'a pas besoin d'acheter une voiture RENAULT le dimanche, on peut très bien l'acheter un autre jour et je ne pense pas, ici, que dans cette Assemblée, nous passions notre temps à acheter des voitures le dimanche. Je ne pense pas ! Donc oui, le travail du dimanche... »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas que des gilets jaunes ! » (*Rires.*)

Madame Pereira : « Oui, exactement ! Donc je ne pense pas qu'il soit utile, par exemple, que RENAULT soit ouvert le dimanche pour acheter sa voiture, et effectivement, comme vous le soulignez très bien, Monsieur le Maire, oui, même les autres jours, cela devient très difficile pour l'ensemble de la population.

Bien évidemment, le travail du dimanche est nécessaire lorsqu'il concerne la santé. Il est heureux que nous ayons des professionnels de santé qui travaillent le dimanche, que nous ayons des sapeurs-pompiers, que nous ayons les professions médicales qui sont toujours là pour assurer notre bien-être et notre santé. Mais justement, en parlant de notre santé, est-ce que vous pensez, Monsieur le Maire, chers élus, que nous n'allons pas, précisément, accélérer le *burn-out* dont on entend si souvent parler, le stress au travail ? S'il y a un jour de repos, c'est bien qu'il y a un sens à cela, et effectivement, je pense qu'il faut respecter le rythme biologique et ne pas se contenter de satisfaire quelques industriels. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai par rapport à cette note, qui bien évidemment, ne va pas dans le sens du bien-être. »

Monsieur le Maire : « Merci pour vos deux interventions, qui vont dans le même sens. Ma réponse sera également récurrente. Je partage une partie de ce que vous avez pu dire sur le rôle du dimanche ou d'un sas de repos dans la semaine, y compris pour des activités familiales. À titre philosophique et personnel, je partage une partie de ce que vous avez pu exprimer toutes les deux.

Mais il faut simplement que nous ayons conscience que le commerce de Chelles et les activités économiques, si c'est leur demande, ne peuvent pas vivre dans une bulle, et que l'on ne peut pas ne pas répondre à leur demande, à partir du moment où tous les autres répondent favorablement.

Je vous invite donc, vraiment, à convaincre le législateur à évoluer sur cette question. En ce qui nous concerne, on s'adapte à la situation à laquelle nous sommes confrontés, en fonction du dispositif légal actuel.

Avez-vous d'autres questions ? Non ? Nous pouvons passer au vote. J'ai bien noté que le groupe Chelles Citoyenne votait contre ; d'autres votes contre ? Abstention de Lucia Pereira. Y a-t-il d'autres votes contre ou abstentions ? Qui s'abstient ? Pour ? Le reste est pour. Très bien, je vous remercie. »

AFFAIRES GENERALES

18) Définition des conditions de rémunération des agents recenseurs à compter du 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Ce point vise à définir les conditions de rémunération des agents recenseurs.

L'État nous versera la somme de 9 962 euros. Les forfaits figurent dans la délibération ; je vous fais grâce de leur énumération.

Il vous est donc demandé de fixer ces différents forfaits et de dire que la rémunération et les charges afférentes à ces emplois sont inscrites au budget communal. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Colette. Ni question, ni vote contre, ni abstention sur ce point, j'imagine ? Très bien. »

PERSONNEL

19) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un point récurrent de fin de Conseil. Je passe la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Comme d'habitude, il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs, qui est un point récurrent. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Des votes contre ou des abstentions ? Les groupes Chelles Solidaire et Chelles Citoyenne s'abstiennent. Le reste pour ; je vous remercie. ».

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

20) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

21) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Nous devons prendre acte de ces points qui concernent les décisions et les marchés. Avez-vous des questions ? Non ? Nous pouvons en prendre acte. Je vous remercie.

Vous avez dû recevoir par mail le tableau des instances qui indique les prochaines séances du Conseil Municipal, de janvier à juillet. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 18 décembre à 18 h 30, ici même. Tout le monde ne l'a pas reçu ? Je vous le redonne :

- Le 29 janvier 2019 ;
- Le 26 mars 2019 ;
- Le 21 mai 2019 – cela n'a pas été simple de le faire au mois de mai, d'ailleurs ;
- Le 2 juillet 2019.

Je vous souhaite une très belle soirée et une bonne semaine. »

La séance est levée à 20 h 06.